



LA CGT CONTRE LA PRECARITÉ

La CGT a mené une action résolue pour obtenir des améliorations importantes pour les DA et les instituteurs suppléants du 1^{er} degré.

Le SNPEFP-CGT a contraint les employeurs et les autres syndicats à négocier sur la prévoyance.

Grâce à son intervention au Ministère, la CGT est à l'origine du vote des DA.

Nos arguments ont enfin été entendus !

PREVOYANCE des DELEGUES AUXILIAIRES

Suite aux procédures, engagées par la seule CGT, un nouvel accord a été signé.

Nous avons obtenu l'augmentation à 300% du capital décès pour les ayants-droits des DA et des suppléants du 1^{er} degré, ainsi que la mise en place d'une négociation afin que ces derniers soient traités à parité avec les maîtres contractuels en matière de prévoyance.

Peut-être que les syndicats signataires de l'accord de prévoyance conclu en 2005 sans le SNPEFP-CGT, auraient réfléchi à deux fois avant de parapher un accord aussi défavorable pour les DA si ces derniers avaient été électeurs aux CCM...

Pour la CGT, la défense des précaires n'est pas une simple formule !

OBTENTION d'un CONTRAT PROVISOIRE (CP) pour les ENSEIGNANTS en CDI

La CGT s'est battue, malgré les réticences de certains syndicats, pour que ces enseignants puissent accéder à un contrat définitif après une année de contrat provisoire.

Elle a clairement refusé un « sous statut de CDI ».



6 ans de services publics ou privés (si licenciement : **SANS** indemnités)



7^{ème} année (si licenciement : **AVEC** indemnités)

Le Ministère tente actuellement d'exiger que les 6 ans aient été effectués dans le privé sous contrat pour être sous CP.

Pour la CGT, il n'en est pas question !



1 année scolaire avec une inspection. **Priorité de réemploi sur les DA et CDI**



Maître contractuel **DEFINITIF**.

La CGT se bat aussi pour une augmentation du nombre de postes aux concours internes.

Tout enseignant a droit à un contrat définitif, à un salaire décent et à une progression de carrière !



INJUSTICE pour les enseignants des ECOLES sous CONTRAT SIMPLE et des IME rémunérés comme suppléants

Actuellement ces maîtres ne peuvent pas prétendre au CDI avec l'éducation nationale comme leurs collègues des écoles sous contrat d'association. Ce CDI qui leur permettrait d'accéder à l'échelle de rémunération des instituteurs. Ils sont doublement pénalisés :

- Pas de garantie d'emploi
- Salaire bloqué au niveau du SMIC

La CGT a saisi le Ministère sur le caractère discriminatoire de cette situation.

La CGT entend bien faire réparer cette injustice !

VOTE des Délégués Auxiliaires (DA) aux prochaines élections

Nous sommes intervenus sans relâche auprès du Ministère pour obtenir l'engagement que les DA puissent être électeurs dès le prochain scrutin de 2010. Ces personnels, déjà les plus précaires en matière d'emploi, doivent être représentés afin d'être défendus.

Ce droit élémentaire est enfin reconnu !

Nous négocions encore pour qu'ils soient éligibles !

ÉLECTIONS dans l'enseignement privé en 2010

Début 2010, auront lieu, dans le second degré, les élections des représentants des maîtres aux Commissions Consultatives Mixtes Académiques (**CCMA**), et dans le premier degré, les élections des représentants des maîtres aux Commissions Consultatives Mixtes Départementales (**CCMD**). Ces commissions (composées de représentants des enseignants, des chefs d'établissement et de l'administration), sont consultées pour les mutations et le réemploi, les changements d'échelon, les attributions de congés formation, les notations administratives.

Pour la CGT, la défense des précaires est une priorité !